

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5281>

Au journal officiel du 4 avril 2015

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: samedi 4 avril 2015

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Dispositions relatives à la métropole de Lyon / Concours d'assistant socio-éducatif / Désignation de sites Natura 2000 / Harmonisation des préenseignes dérogatoires / Protection des oiseaux sur le territoire de la Guyane / Communication électronique devant la justice administrative

[1]

Collectivités territoriales

– Loi n° 2015-381 du 3 avril 2015 [ratifiant l'ordonnance n° 2014-1335 du 6 novembre 2014 relative à l'adaptation et à l'entrée en vigueur de certaines dispositions du code général des collectivités territoriales, du code général des impôts et d'autres dispositions législatives applicables à la métropole de Lyon](#) NOR : RDFX1430530L

– Loi n° 2015-382 du 3 avril 2015 [ratifiant l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014 portant diverses mesures relatives à la création de la métropole de Lyon](#) NOR : RDFX1430534L

Concours et examens

– Arrêté du 26 mars 2015 [portant ouverture au titre de l'année 2015 du concours externe sur titres pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif par le centre de gestion de l'Oise](#) NOR : INTB1508183A

Environnement, développement durable

– Arrêté du 18 mars 2015 [portant désignation du site Natura 2000 massif dunaire de Héauville à Vauville \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1505074A

– Arrêté du 18 mars 2015 [portant désignation du site Natura 2000 récifs et landes de la Hague \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1505076A

– Arrêté du 18 mars 2015 [portant désignation du site Natura 2000 marais arrière-littoraux du Bessin \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1505079A

– Arrêté du 23 mars 2015 [fixant certaines prescriptions d'harmonisation des préenseignes dérogatoires](#) NOR : DEVL1507007A

– Arrêté du 25 mars 2015 [fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection](#) NOR : DEVL1502938A

– Arrêté du 26 mars 2015 [portant désignation du site Natura 2000 massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1505020A

Justice

– Arrêté du 31 mars 2015 [relatif à l'entrée en vigueur du décret relatif à la communication électronique devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs](#) NOR : JUSC1507774A

[L'intégralité du JORF n°0080 du 4 avril 2015](#)



[1] Photo : © Kret